

LE MOT DU MAIRE



Cette cérémonie de vœux revêtait un caractère spécial car il s'agissait de la dernière à la salle Léonce Poulat.

Certains ont vu cette salle se construire en 1948 et verront sa démolition au mois de juin prochain. Quelques Saint-Quentinois m'interpellent encore sur l'utilité d'investir dans un nouveau bâtiment.

Je réponds que notre salle des fêtes, depuis plusieurs années, ne correspond plus suffisamment aux besoins des associations qui l'utilisent tous les jours et aux normes d'accessibilité.

Notre mission d'élus est de satisfaire au mieux les demandes du tissu associatif qui anime le village avec dévouement grâce à des activités ludiques, sportives et culturelles tout au long de l'année.

Durant cette année **2011**, beaucoup de travaux ont été réalisés sur notre commune :

- le merlon de protection sur les chutes de blocs de pierre de Beauboulinière ;
- le déversoir d'orages du plateau du Gît ;
- la reprise en enrobé et en caniveaux de la rue du Vercors ;
- sur la RD 45, le réseau d'eau et d'assainissement entièrement refait avant la création de la piste cyclable ;
- le plan de sauvegarde communal (document obligatoire) réalisé avec un prestataire ;
- enfin le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été lancé.

LES PROJETS en 2012

- le plus gros projet est la construction de la salle socioculturelle avec le respect impératif d'un planning, car dès le mois de septembre 2012, les associations auront besoin des salles.
- la phase d'étude du merlon de Fontbesset est terminée. Il doit être réalisé en **2012** ainsi que la route et les réseaux souterrains qui donnent accès au lotissement.

Depuis le **1^{er} janvier 2012**, nous avons repris les compétences scolaires (fonctionnement des écoles, cantine et intégration de neuf salariées dans le personnel communal).

2012 sera une année charnière pour l'intégration au **1^{er} janvier 2013**, à la CCV (Communauté de Communes de VINAY), dont ST QUENTIN sera la deuxième commune en nombre d'habitants.

Sa position géographique la situe à l'extrémité de la communauté, il serait souhaitable que nous puissions développer des compétences communes sur la rive gauche (par exemple prise en compte de la jeunesse, projet de maison médicale, partage de la médiathèque et de la déchèterie).

Cette année, nous allons poursuivre le dossier concernant l'agrément de la source du Gouret. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a désigné un hydrogéologue expert pour ce dossier.

Comme vous pouvez le constater, cette année sera chargée afin de mener à bien tous les dossiers.

L'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent une bonne et heureuse nouvelle année et la réalisation de tous vos projets.



Votre Maire,
Jean Pierre FAURE

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX CONSULTABLES EN MAIRIE et sur le site www.saint-quentin-sur-isere.fr

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre à 20 heures 30, sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – recensement de la population – fixation de la rémunération des agents recenseurs ;
 - 2 – approbation de la convention avec ERDF – poste de transformation «Sous la Roche» ;
 - 3 – approbation de la convention avec le centre de gestion – archivage des documents communaux ;
 - 4 – cession de parcelle ;
 - 5 – création d'une commission scolaire ;
 - 6 – approbation des règlements intérieurs des services de cantine et de garderie ;
 - 7 – approbation des tarifs de cantine et de garderie ;
 - 8 – créations de postes : ATSEM, adjoints d'animations ; adjoints techniques ;
 - 9 – approbation de la convention de mise à disposition du responsable du service de cantine et de garderie aux communes de Montaud et La Rivière ;
 - 10 – fixation de la participation des communes de domicile pour les enfants scolarisés sur St-Quentin sur Isère
- Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS : Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Florence CHATELAIN, Georges EMINET, Cristina GIRY, Jean-Paul REY, Jean-Luc GUIMET, Jean-Marie KASPERSKI.

ABSENTS : Elisabeth ROUX, René GUICHARDON, Joëlle SALINGUE, Frédérique SANTOS-COTTIN (procuration à Georges EMINET), Joël FAIDIDE (procuration à Jean-Pierre FAURE)

Lecture est donnée du compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2011. Concernant le projet SE38, monsieur REY s'étonne de la formulation «à la demande de la mairie», alors qu'il a été dit en séance que l'initiative était celle du SE38. Il s'agit d'une imprécision dans la rédaction de la délibération : l'initiative est bien celle du SE38.

Délibérations adoptées à l'unanimité de 1 à 10 incluses. La délibération n°4 a été retirée de l'ordre du jour. La parcelle concernée relève du domaine public de la commune : il convient de la déclasser avant de la céder.

1 - Recensement de la population – fixation de la rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la commune de St-Quentin est soumise à l'obligation de recensement en 2012. Pour ce faire, le recrutement de deux agents recenseurs (deux secteurs) est indispensable. Les modalités de rémunération des agents recenseurs sont laissées à la libre appréciation de la collectivité. Pour couvrir les dépenses du recensement, l'Etat verse une dotation. Elle est fixée pour 2012, pour St-Quentin, à 2 833 €. Monsieur le Maire propose de fixer comme suit la rémunération des agents recenseurs.

- * feuille logement : 1.11 € bruts
- * feuille individuelle : 1.83 € bruts
- * la demi-journée de formation 50.00 € bruts
- * remboursement des frais de déplacement : 0.28 € le kilomètre, avec un forfait de 50 km pour le secteur du centre-ville et de 150 km pour le secteur de campagne.

2 - Approbation de la convention avec ERDF – poste de transformation «Sous la Roche»

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la convention à passer avec ERDF pour l'instauration d'une servitude pour la mise en place d'un poste de transformation Haute tension Basse tension sur la parcelle AL34, pour un montant unique et forfaitaire de 500.00 €. Monsieur le maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la dite convention.

3 - Approbation de la convention avec le centre de gestion – archivage des documents communaux

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la convention à passer avec le centre de gestion pour la mise en place d'une mission d'archivage. Le diagnostic élaboré par l'archiviste du centre de gestion sera présenté en conseil. La décision de poursuivre ou non sera prise collectivement.

5 – Création d'une commission scolaire

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que compte tenu de la récupération de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2012, il convient d'étoffer la commission scolaire constituée en mars 2008.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

La commission scolaire est composée des membres suivants : Florence CHATELAIN, Cristina GIRY

6 – Approbation des règlements intérieurs des services de cantine et de garderie

Monsieur le maire donne lecture des règlements intérieurs des services de cantine et de garderie et les soumet à l'approbation des membres de l'assemblée. Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'APPROUVER les règlements intérieurs tels que ci-avant présentés DIT qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU de la SÉANCE du 25 NOVEMBRE 2011 (suite)

7 – Approbation des tarifs de cantine et de garderie

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la compétence scolaire et périscolaire revenant à la commune au 01 janvier 2012, il lui appartient de fixer les tarifs du service. Monsieur le maire propose de conserver les tarifs actuellement pratiqués par la CCVI, à savoir :

Carnet de 10 tickets de cantine	49.00 €
Carte de garderie mensuelle un enfant	35.00 €
Carte de garderie mensuelle deux enfants	65.00 €
Carte de garderie mensuelle trois enfants	90.00 €
Par enfant supplémentaire pour carte mensuelle	30.00 €
Carte de garderie journalière occasionnelle	7.00 €
Carte de garderie journalière occasionnelle matin	3.00 €
Carte de garderie journalière occasionnelle soir	5.00 €

8 – Créations de postes : ATSEM, adjoints d'animations ; adjoints techniques

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que le transfert de la compétence scolaire et périscolaire de la CCVI à la commune emporte transfert de personnel. Pour autant, il convient de créer les postes correspondants. Monsieur le maire propose donc d'ouvrir les postes suivants, et ce, à compter du 01 janvier 2012

Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Statut
Adjoint d'animation	28 heures	Titulaire
ATSEM	35 heures	Titulaire
ATSEM	32 heures	Titulaire
Adjoint technique	20 heures	Titulaire
Adjoint technique	28 heures	Titulaire
Adjoint technique	19 heures	Titulaire
Adjoint technique	35 heures	Titulaire
Adjoint technique	32 heures	Non titulaire
Adjoint technique	20 heures	Non titulaire
Adjoint d'animation	6 heures	Non titulaire

9 – Approbation de la convention de mise à disposition du responsable du service de cantine et de garderie aux communes de Montaud et La Rivière

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la mutualisation des services de la responsable du service scolaire et périscolaire entre les communes de St-Quentin, Montaud et la Rivière, telle qu'actuellement pratiquée, semble judicieux pour les trois communes. Cette mutualisation passerait par une embauche par St-Quentin, qui mettrait l'agent concerné à disposition de Montaud et La Rivière. Monsieur le maire donne ensuite lecture du projet de convention de mise à disposition.

10 – Fixation de la participation des communes de domicile pour les enfants scolarisés sur St-Quentin sur Isère

Monsieur le Maire expose que les écoles de St-Quentin accueillent des enfants de communes voisines. Il convient de fixer la participation des communes de domicile au fonctionnement des écoles. Monsieur le maire propose de fixer cette participation à 100 € par enfant scolarisé, montant versé par la commune pour les achats de fournitures, de matériel et les sorties scolaires et au titre de la subvention au Sou des Ecoles.

Informations diverses

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la pétition reçue de la part d'habitants du Gît relative au dépôt d'un permis d'aménager pour dix huit habitations dans ce quartier. Il déclare qu'il va répondre à ce courrier pour dire que l'ensemble du Conseil Municipal n'est pas non plus favorable à ce projet, tel que déposé. Dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la commission travaille déjà sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Salle socioculturelle : la réunion de démarrage du chantier a eu lieu le 18 novembre 2011. Le terrassement sera sous-traité par l'entreprise FACCHIN à l'entreprise BONIN. Démarrage du chantier le 1^{er} décembre, début de la maçonnerie le 9 janvier 2012. Les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis à 9h00.

Digue du Replat : travaux de renforcement en cours. 300 mètres ont été réalisés. Deux mois sont encore nécessaires pour achever les travaux. Un argumentaire sera transmis par l'association des digues, pour justifier d'une demande de modification du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) à déposer auprès de monsieur le préfet.

RD 45 : les travaux de réalisation d'une piste cyclable sont en cours et devraient durer jusqu'au 15 janvier 2012. Pour mémoire, la construction du pont doit commencer en 2013.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE RENDU de la SÉANCE du 25 NOVEMBRE 2011 (suite)

Divers

Quatre devis sont arrivés pour un busage du fossé à proximité de l'embranchement vers la pisciculture, rendu nécessaire pour des raisons de sécurité (manque d'accotement). La commission travaux se réunira prochainement pour retenir un prestataire.

Cimetière : l'entreprise CHOROT devrait bientôt commencer les travaux de réfection du mur.

Merlon Fontbesset : sur la base de l'emprise foncière du projet remise par RTM (Restauration des Terrains en Montagne), maître d'œuvre, les propriétaires riverains ont été réunis pour présentation du projet. Ils sont tous d'accord pour céder les parcelles nécessaires à la réalisation du merlon. Nous sommes dans l'attente de l'avis des Domaines pour l'estimation du prix d'acquisition de ces parcelles.

Source du Gouret : l'hydrogéologue chargé de la définition des périmètres de protection de la source a été désigné par l'ARS. Sa visite est prévue le 19 décembre 2011. Jean-Paul REY s'étonne du faible coût (400 000 €) annoncé par EDACERE pour la réalisation des travaux destinés à récupérer l'eau de la source du Gouret et à la remonter aux réservoirs actuels (source Gauchon).

Galandrine : nettoyage en cours par les services de l'ONF (Office National des Forêts) dans le cadre des chantiers verts conduits sous l'égide de la CCVI.

ENS (Espace Naturel Sensible) du Gouret : l'étude confiée au Cabinet EVINERUDE a débuté et devrait s'achever dans un an, avec remise d'un plan de préservation de l'espace et d'un plan de gestion sur cinq ans.

PLU : la réunion publique qui a réuni une quarantaine de personnes s'est bien passée. Le travail pour l'élaboration du PADD a commencé.

CCVI : Stratorial Finances continue son travail sur l'établissement des coûts de transfert de la compétence scolaire. Une note suivra. Il convient parallèlement de trouver un accord entre les communes sur l'établissement d'une clé de répartition des emprunts concernant des équipements des différentes communes. L'arrêté préfectoral entérinant la modification statutaire et le passage en FPU est attendu.

En fin de séance, Jean-Paul REY sollicite une prise en charge de ses frais de déplacements lorsqu'il représente la commune dans des réunions extérieures. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

LE C.C.A.S



Bienvenue aux **nouveaux nés**
du 2ème semestre 2011
que nous accueillons avec plaisir

Quentin DENIS MEYERE
Camille FERRER LALOE
Ilan ANDRÉ
Ciara DI CHIARO
Léandra DI CHIARO

REPAS des AINÉS

offert par le C.C.A.S

dimanche 11 mars 2012 à midi

Salle Léonce POULAT

Toutes les personnes de 65 ans et plus sont attendues.

Les membres du CCAS leur rendront visite courant février pour les inviter.



19 mars 1962 - 19 mars 2012

50ème anniversaire du cessez le feu en
Algérie,

Commémoration avec la participation **des**
élus, de l'Écho du Bas Grésivaudan et
des sapeurs pompiers

Vous serez les bienvenus à leurs côtés pour
célébrer la fin de cette guerre.

Rendez-vous à 11 h 30 parking
Salle Léonce POULAT

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

LES TRAVAUX



① TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CD 45 / RD 1532 / CD 218 - CARREFOUR DU MARTINET pris en charge par le CONSEIL GÉNÉRAL

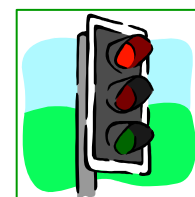


■ Le CD 45 : ST QUENTIN/TULLINS

- ✧ Enfouissement des lignes Télécom ;
- ✧ Trottoir à gauche en allant sur Tullins jusqu'à la limite des panneaux d'agglomération ;
- ✧ Piste cyclable à droite depuis le carrefour jusqu'à la limite des panneaux d'agglomération et puis des deux côtés ;
- ✧ Arrêt momentané des pistes cyclables au pont du canal ;
- ✧ Après la construction du nouveau pont sur l'Isère (dont le début des travaux est programmé en **2013**), la nouvelle voie du CD 45 viendra rejoindre la route actuelle environ 100 mètres après le pont du canal qui sera alors élargi pour recevoir les deux pistes cyclables.

■ Le carrefour RD 1532 / CD 45 / CD 218

- ✧ Trois feux tricolores supplémentaires seront mis en place ;
 - ◆ le premier dans le sens Grenoble Tullins pour assurer la sécurité des piétons ;
 - ◆ le **second** direction Grenoble St Quentin pour gérer le tourne à gauche ;
 - ◆ le **troisième** direction Valence Tullins pour gérer le tourne à gauche ;
- ✧ Pas de changement pour le reste : tous les passages piétons seront gérés par des feux tricolores.



■ Le CD 218 : Route de Montaud :

- ✧ Construction d'un mur de soutènement en limite de zone bleue du parking avec un escalier d'accès ;
- ✧ Sur la plateforme ainsi créée installation d'un abribus ;
- ✧ En face, côté pharmacie, Mme TURPIN LEPOURRY, que nous remercions, a cédé son trottoir pour l'aménagement d'une aire d'arrêt pour les cars scolaires.

Ces travaux qui perturberont encore la circulation pendant environ trois mois doivent être terminés vers le **15 avril 2012**.

Soyons patients, ils sont réalisés pour la sécurité et le bien-être de tous.

Nous remercions le Conseil Général qui a pris en charge tous ces travaux ainsi que les services compétents qui en assurent la gestion.

② CONSTRUCTION de la SALLE SOCIOCULTURELLE

Les travaux de terrassement ont été terminés le **23 décembre 2011**. L'entreprise FACCHIN a installé le chantier, mis en place la grue et débuté les travaux de maçonnerie le **9 janvier**. Les terrassements des fouilles de fondation sont réalisés et les bétons de semelles coulés.

Planning prévisionnel

- ✧ Dallages du rez-de-jardin : **15 février 2012**
- ✧ Murs en élévation du sous-sol : **20 mars 2012**
- ✧ Dalle de la salle festive : **30 mars 2012**
- ✧ Murs en élévation de la salle festive : **20 avril 2012**
- ✧ Charpente, couverture et étanchéité : **20 mai 2012**

Lors du prochain bulletin, nous ferons un nouvel état d'avancement et le prévisionnel de la suite du chantier, car les intempéries peuvent modifier le planning de base.

RECENSEMENT de la POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du **19 janvier au 18 février 2012**.

Il a lieu tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Se faire recenser est obligatoire, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents chargés de cette mission.

Nous vous recommandons cependant la plus grande prudence, les agents présenteront une carte avec photo, n'hésitez pas à la leur demander. Nous vous les présentons :

Marie Ève FINET



Stéphanie ROCCA

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

URBANISME - RÉFORME de la FISCALITÉ de l'AMÉNAGEMENT

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, parue au Journal Officiel du 30 décembre 2010.

Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous densité (VSD) ; il entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Les enjeux avoués de ce dispositif sont :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime de taxation ;
- simplifier le dispositif en réduisant le nombre d'outils de financement ;
- promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est constituée d'une part communale (5% comme la TLE) et départementale (2,5%) qui s'appliquent sur une seule valeur fixée pour la province à 660 € du mètre carré (le taux de base de la TLE comptait dix valeurs suivant le type de construction!!!).

Pour une habitation principale, un abattement de 50% est institué pour les résidences principales et pour les constructions destinées aux activités économiques.

Pour certains aménagements partiellement ou non taxés jusqu'alors (terrains de camping, résidences mobiles de loisirs et habitations légères de loisirs), la taxation sera simplifiée et déterminée par emplacement. D'autres aménagements (piscines, éoliennes et panneaux photovoltaïques) seront désormais taxés sur une valeur forfaitaire simple et modérée.

Les emplacements de parkings non compris dans la surface imposable d'une construction (notamment les parkings à ciel ouvert, consommateurs d'espace) seront désormais taxés sur une base imposable de 2 000 € par emplacement. Les collectivités compétentes en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) pourront augmenter ce seuil jusqu'à 5 000 € dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire.

Sont exonérés :

- les constructions destinées au service public ou d'utilité publique ;
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration ;
- les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles constituant de la surface hors oeuvre brute non taxée dans le dispositif actuel ;
- les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques ;
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de dix ans ;
- les constructions dont la surface est inférieure à 5 m², par simplification et pour réduire le coût de gestion de l'impôt.

Comme dans le régime actuel, la taxe sera recouvrée en deux échéances à douze et vingt quatre mois ou en une seule échéance si le montant de la taxe est inférieur à 1 500 €.

LE VERSEMENT POUR SOUS-DENSITÉ (VSD)

Réservé aux zones U et AU des PLU ou des POS, le versement pour sous densité (VSD) est un outil destiné à permettre une utilisation plus économe de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

L'établissement du seuil est encadré : il ne peut être inférieur à la moitié ou supérieur aux trois quarts de la densité maximale autorisée par les règles définies par le Plan Local d'Urbanisme.

Le versement pour dépassement du plafond légal de densité prévu par l'article L.112-2 est supprimé de plein droit en cas d'institution du versement pour sous-densité. Le taux VSD ne pourra être supérieur à 25% de la valeur du terrain.

Le conseil municipal n'a pas délibéré à ce jour pour fixer un seuil minimal de densité. Les nouvelles constructions ne sont pas à ce jour redevables du versement pour sous densité.

QUELQUES EXEMPLES de CALCUL de la TAXE d'AMÉNAGEMENT

CONSTRUCTION d'une HABITATION PRINCIPALE de 110 m²

BASE de TAXATION = 660 € le m² avec abattement de 50% (soit 330 €) sur les 100 premiers mètres carrés ;

TAXE COMMUNALE = 5%

TAXE DÉPARTEMENTALE = 2.5%

PART COMMUNALE = (100 X 330) à 5% = 1 650 € / (10 X 660) à 5% = 330 €

PART du DÉPARTEMENT = (100 X 330) à 2,5% = 825 € / (10 X 660) à 2,5% = 165 €

Le montant total de la taxe d'aménagement s'élève donc à 2 970 €.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

URBANISME - SUITE

CONSTRUCTION d'un ABRI de JARDIN de 12m²

(12 X 330) à 5% = **198 €** + (12 X 330) à 2,5% = **99 €** - Total = **297 €**

CONSTRUCTION d'une PISCINE de 25 m²

BASE de TAXATION = **200 €** le m² sans abattement possible.

(25 X 200) à 5% = **250 €** + (25 X 200) à 2,5 % = **125 €** - Total = **375 €**

SURFACE : La notion de SHON disparaît, la surface considérée est désormais la surface construite ayant une hauteur sous plafond supérieure à 1.80 m (surface au sol X niveaux)

QUELQUES STATISTIQUES sur l'URBANISME à SAINT QUENTIN sur ISÈRE

La commission chargée avec les autorités et le cabinet d'étude EPODE de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) passe en revue de nombreuses années d'instruction des permis de construire. Voici quelques statistiques brutes :

En seize années la commune a instruit 262 demandes de permis de construire.

Sur ces 262 dossiers, 213 ont été accordés, 2 ont été tacites, 38 refusés, 7 donnés sans suite et 2 annulés.

Sur les 213 permis accordés

- * 173 concernent l'habitat individuel (constructions, extensions, rénovations) ;
- * 33 pour les activités professionnelles ;
- * 5 pour les infrastructures communales ;
- * 2 pour les logements collectifs ;

Sur les 173 dossiers concernant l'habitat individuel

- * 82 permis concernent de nouvelles constructions (88 maisons individuelles, dont 46 en lotissements et 42 dites «individuelles isolées» ;
- * 82 concernent l'amélioration de l'habitat (extensions, rénovations...) ;
- * 9 concernent des changements de destination de bâtiments en logements.

Cent nouveaux logements ont été réalisés à partir des autorisations délivrées ce qui fait une moyenne de 6.25 nouveaux logements par an sur les seize dernières années.

Le foncier consommé pour les nouvelles habitations représente 85 283 m² ; la surface moyenne des terrains est de 1 236 m² et la surface habitable moyenne créée de 136 m².

A noter que sept constructions individuelles ont été édifiées sur une emprise foncière de 49 163 m² (moyenne légèrement supérieure à 7 000 m²), et les autres sur une emprise moyenne légèrement inférieure à 600 m².

Joël FAIDIDE

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE INTERCOMMUNALE

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE LIS LÀ



L'été est passé, bien vite, 2011 nous a offert un automne flamboyant. Vendanges, fête du vin et de la vigne, à cette occasion la médiathèque a reçu Luc Laurens, animateur œnologue de «fou de vin», pour une soirée dégustation.

Les personnes présentes, connaisseurs avertis ou simples curieux, ont pu déguster dans la convivialité ces «breuvages» qui font toute la valeur et la saveur de nos terroirs. Soirée très appréciée et rythmée par la lecture de quelques textes qui ont accompagnés l'enchantement des papilles.

Au cours de cette soirée, Monsieur Chorot a pu témoigner en direct de son activité de vigneron à Saint Quentin, tous les détails ayant été recueillis au préalable par Joëlle et Jacqueline de l'association Animathèque et mis en exposition durant les mois d'octobre et novembre à la médiathèque.

Et puis, que se passe-t-il lorsqu'une drôle de sorcière jette son dévolu sur le Père Noël, au risque de perturber la grande distribution des cadeaux ?... Stratagème, potion magique, elle ne lésinera sur rien. Stella Desbois, conteuse, a offert un grand moment de joie et de détente ce **samedi 17 décembre**. Accompagnée au violon par Arnaud, elle a captivé les enfants et emmené les parents dans l'émerveillement de leur enfance....

L'équipe de la médiathèque souhaite à chacun de vivre pleinement 2012 et vous donne rendez-vous en février pour le prochain Café-Feuille-Thé et en avril-mai pour des animations sur «les chemins».



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE INTERCOMMUNALE

CCVI – COMMUNAUTÉ de COMMUNES VERCORS ISÈRE

Nous rappelons que le secrétariat de la CCVI sera fermé jusqu'à fin mars, le numéro de téléphone reste inchangé, 04-76-93-58-01. S'adresser aux secrétaires de mairie en cas de renseignements particuliers. **Les tickets de cantine sont en vente à la cantine** tous les jours scolaires de 8h20 à 8h45 et le jeudi de 16h20 à 18h30.

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI à compter du 1er janvier 2012



Eco Folio a travaillé aux nouvelles consignes de tri des papiers avec les acteurs de la filière : associations d'élus et de collectivités, repreneurs de vieux papiers, papetiers et opérateurs de collecte et de tri, l'ADEME et le MEDDTL. La consigne est désormais simple à communiquer : tous les papiers se trient et se recyclent.

Consultez le site <http://www.ecofolio.fr/les-consignes-de-tri>



Trions encore plus nos emballages en plastique Le SICTOM des Pays de la Bièvre s'engage pour faire progresser le recyclage

Le SICTOM des Pays de la Bièvre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) gère la collecte, le tri et le traitement des déchets en partenariat avec les Communautés de Communes de la Région St Jeannaise, du territoire de Beaurepaire, du Pays de Bièvre Liers, du Pays de Chambaran, de Bièvre Toutes Aures, de Bièvre Est, du Vercors Isère et du Massif du Vercors. Depuis sa création en 1980, il est engagé pour faire progresser le tri et le recyclage et pour assurer le meilleur service de collecte des emballages aux habitants.

C'est pourquoi les élus de SICTOM de la Bièvre ont pris la décision de conduire sur tout le territoire une opération pour augmenter le recyclage des emballages en plastique. Cette opération, pilotée au niveau national par Eco-Emballages, concerne près de 60 collectivités françaises, soit 4 millions d'habitants.

Pas de répit pour les emballages en plastique !

A partir du 1er janvier 2012, le Sictom va demander aux habitants des huit Communautés de Communes citées ci-dessus de déposer dans le conteneur jaune les bouteilles et flacons en plastique mais aussi, et c'est nouveau, les pots et barquettes en plastique... L'objectif ? Étudier les meilleures solutions de recyclage pour ces emballages en plastique qui jusqu'alors n'étaient pas dans les consignes de tri. Avec, à terme, l'ambition de pouvoir doubler le taux de recyclage des emballages en plastique !

Les collectivités et les habitants ne vont pas être les seuls à s'engager dans cette opération. En parallèle, les entreprises et Eco-Emballages vont travailler pour trouver des solutions afin de réduire à la source ces emballages et améliorer leur recyclabilité.

Chaque habitant doit se mobiliser

L'opération, qui durera jusqu'à fin 2013, va dans le sens de la préservation de notre environnement, priorité pour nous tous. Sa réussite dépend bien sûr de l'implication de l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Rappelons que cette expérimentation ne concerne que certains emballages en plastique. Ainsi, vous pourrez continuer à trier comme avant les autres emballages (emballages métalliques et emballages en carton) dans le conteneur jaune, les papiers dans le conteneur bleu et le verre dans le conteneur vert.

RAPPEL : Sur notre commune le ramassage des ordures ménagères a lieu le **MERCREDI**.
Pensez à sortir vos conteneurs la veille et surtout **à les rentrer**.

2012, ANNÉE IMPORTANTE pour la CCVI ...qui va perdre son «I».....

Cette fin d'année 2011 a permis à la CCVI et aux communes de se mettre en ordre de marche pour reprendre la compétence scolaire au 1er janvier 2012.

Cette reprise de compétences s'est accompagnée d'une autre décision, celle de passer en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique - ex TPU – Taxe Professionnelle Unique) qui va être transparente pour l'ensemble des communes, mais qui permettra à la CCVI de verser les montants financiers nécessaires aux communes pour faire face aux nouvelles dépenses en 2012, et pour les années suivantes, à savoir, les frais de personnel, les frais induits par les emprunts à rembourser et le fonctionnement des bâtiments (écoles et cantines).

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE INTERCOMMUNALE

Le projet de la nouvelle école de La Rivière a été transféré à la commune et son ouverture pour la rentrée 2013 -2014 est maintenue.

Le début d'année 2012 sera mis à profit pour finaliser tous les transferts d'argent entre CCVI et communes, afin que tout soit établi pour les préparations et les votes des budgets en mars.

Ensuite, nous devons commencer à préparer la seconde et dernière étape de notre «transformation» : la dissolution de la CCVI au 31 décembre 2012 et l'intégration à la CCV (Communauté de Communes de Vinay) commune par commune au 1er janvier 2013.

Des réunions auront lieu tout au long de 2012 entre la CCV et la CCVI pour voir comment va se dérouler cette intégration ; nous aurons à nous occuper du rattachement de la déchèterie, de la collecte et du traitement de nos OM (Ordures Ménagères) et des PAV (Points d'Apports Volontaires), de la médiathèque.

En 2012, la CCVI est encore là, et nous avons débuté une première ébauche du budget ; tous les changements évoqués plus haut ne nous facilitent pas la tâche. Les surcoûts annoncés pour nos OM ont poussé la commission Tri et OM à réfléchir à une facturation qui soit la mieux appropriée, mais qui doit combler une augmentation annoncée de nos charges de 36 %.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de nos réflexions.

Je tiens enfin à remercier les secrétaires de la mairie de St Quentin qui pendant le congé maternité d'Amandine TOSAN, secrétaire de la CCVI et maman depuis peu d'un petit Arnaud, assurent le secrétariat de la CCVI, ce qui est loin d'être une tâche simple en ces périodes de transfert de compétences et de rattachement à la CCV.

Des nouvelles de la FORMATION MONTAGNE des élèves du lycée Pierre BÉGHIN

Le départ de l'expédition au Népal de la formation montagne du lycée Pierre Béghin est fixée au 8 avril prochain. Les sportifs au nombre de 31 dont Laura MAZUIR, Julie ZIELGELMEYER et Robin SANTOS COTTIN, trois ST QUENTINOIS arriveront le lendemain à Katmandou où ils resteront une journée avant de commencer le Tour du Manaslu par le Larkya La (5300m). Après sept heures de bus, le trek commence à Arughat. Ils vont en moyenne marcher six heures par jour. Durant leur expédition, ils se rendront dans l'école de Khorla pour apporter du matériel scolaire. Consultez le site www.amis-de-laparak.com/khorla-ecole.htm pour plus de renseignements. A Samdo, ils pourront visiter un monastère et rencontrer des moines tibétains. Leur retour est prévu pour le 28 avril 2012. Nous leur souhaitons un excellent voyage.

Depuis la rentrée, ils s'entraînent en groupe et individuellement, peut être avez-vous vu nos trois ST QUENTINOIS courir sur nos chemins ? La CCVI les a aidés financièrement, en contre partie ils rédigeront un compte-rendu qu'ils présenteront à la Médiathèque.



Le 1er et 2 octobre 2011, ils ont aidé les bergers lors de la transhumance des moutons à St Christophe en Oisans



Le 16 novembre 2011, ils se sont brillamment placés dans des activités non habituelles pour eux. En effet, par équipe de deux, ils ont participé au raid d'automne du 1^{er} challenge multisports de l'Isère à Charavines. Les épreuves étaient kayak, trail, bike and run, tir à l'arc et VTT.



Le 03 décembre 2011, ils ont effectué la traversée du Grand Veymont, départ de parking de Gresse en Vercors, pas de la ville, arête nord du Grand Veymont et sommet puis descente par l'arête sud du Grand Veymont, passage du petit Veymont et pas du fouillet sangle câblée, remontée au pas de Bachasson puis pas de la selle et Col de l'Aupet pour redescendre au parking. Ils ont pu voir de près des bouquetins et le vide.

Le **CONFORTEMENT** de la **DIGUE** du **REPLAT**

Programmé entre mi-octobre et mars 2012, le confortement du Replat consiste à élargir la digue par une banquette en matériau drainant, ces travaux sont conduits par l'Association Départementale Isère Drac Romanche



Localisation digue du replat en aval du bec de l'Échaillon

Dès 2001, une étude hydraulique à la demande de la D.D.E dans le cadre du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) a souligné la vulnérabilité de la plaine de Saint-Quentin-sur-Isère, notamment un risque de rupture de la digue au niveau du «Replat», un hameau situé en aval du Bec de l'Echaillon.

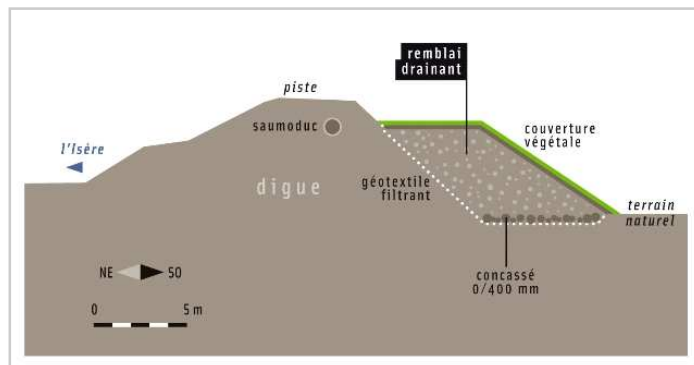
En 2007, l'AD Isère Drac Romanche a demandé d'effectuer des sondages et une étude géotechniques de la digue. Cette seconde étape a permis de confirmer les problèmes de stabilité mécanique constatés, avec un risque de rupture de l'ouvrage hydraulique en cas de crue par glissement du talus côté terre, mais également un risque de rupture par érosion interne en cas de mise en charge de la digue lors d'une crue de l'Isère.

Au Replat, deux singularités méritent néanmoins d'être soulignées : d'une part, la digue est très haute par rapport au terrain naturel (entre 6 et 7 m en certains endroits) et les talus sont très raides ; d'autre part, une banquette enrochée ayant été réalisée par EDF dans les années 80, il n'y a pas de risque d'affouillement, et donc aucune nécessité d'intervenir côté rivière.

La solution de renforcement finalement retenue est celle d'un remblai de matériau drainant, adossé au talus actuel de la digue



Mise en œuvre du remblai



FICHE TECHNIQUE

- ◆ Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : AD Isère Drac Romanche ;
- ◆ Travaux forestiers : Rival Environnement ;
- ◆ Travaux de terrassement : Entreprise Carron ;
- ◆ Contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre : Egis ;
- ◆ Coordination SPS : Coseps ;
- ◆ Longueur de digue traitée : 715 m ;
- ◆ Matériaux d'assise en 0/400 : 2 000 m³ ;
- ◆ Matériaux du remblai drainant : 21 000 m³ ;
- ◆ Géotextile : 12 000 m² ;
- ◆ Couverture en remblai terreux : 3 000 m³ ;
- ◆ Surface végétalisée : 10 000 m² ;
- ◆ Corridor biologique : 350 m³ de matériaux 0/400 ;
- ◆ Montant total TTC : 650 000 €, dont 95 % de travaux de terrassement.

TRANSIT

Comme prévu dans le cadre du projet européen de restauration des corridors biologiques en Grésivaudan, l'AD profite des moyens mécaniques disponibles sur place pour aménager une rampe à pente douce sur le talus situé côté rivière, en amont du chantier du Replat.

Dégagée de toute végétation arbustive ou arborescente sur une dizaine de mètres, cette rampe favorisera le transit de la grande faune traversant l'Isère pour rejoindre le Vercors.

Plus d'informations sur le site www.isere-drac-romanche.fr



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

TOUS les PRÉSIDENTS et MEMBRES des ASSOCIATIONS vous PRÉSENTENT leurs MEILLEURS VŒUX pour l'année 2012



L'ÉCHO DU BAS GRÉSIVAUDAN

CALENDRIER des MANIFESTATIONS en 2012

Samedi 17 mars

salle Léonce POULAT, concert annuel à 20h30

Lundi 9 avril

place du village concert de Pâques à 17 h

Jeudi 21 juin

concert de la fête de la musique à 20 h30

Mercredi 27 juin à 18h30

Audition des élèves de l'école de musique

CONTACTS

au 04.76.06.53.66 ou par mail brotelhc@orange.fr

LES SAISONS de la CULTURE

L'association organise, salle Léonce Poulat

LE PRINTEMPS des ARTISTES

Les samedi 14 et dimanche 15 avril 2012

Toutes les bonnes volontés seront accueillies avec chaleur pour aider les membres du bureau à préparer la salle, la veille.

Le premier spectacle qui s'est déroulé à la salle Léonce Poulat était une séance cinématographique, cette salle laissera, cet été, la place à un nouveau complexe. L'association vous réserve une surprise, début juin, avec la **DERNIÈRE SÉANCE**.

Contacts 04-76-93-67-39 / 06-80-95-93-04 et 04-76-35-12-03 / 06-15-06-92-72

email lessaisonsdelaculture@hotmail.fr



FOOTBALL CLUB ST QUENTINOIS - Un bilan de mi-saison

L'ÉQUIPE FSGT : L'équipe séniors à 7, engagée dans le championnat FSGT continue à graver les échelons et accède cette saison à la division 6. Au terme des matches aller, l'équipe se place seconde et conserve ainsi toutes ses chances de terminer l'exercice sur le podium. Fin mars, le championnat laissera place à la «**coupe printemps**», une formule qui convient parfaitement au tempérament de cette équipe qui a remporté la petite finale de l'édition 2009. Les matches à domicile ont lieu le lundi soir au stade de la tour.

L'ÉQUIPE SENIORS entraînée par Eddie POLO a accédé à la deuxième division pour la saison 2011/2012 et termine troisième de sa poule en phase d'automne avec uniquement un match de perdu. Il s'agit d'une équipe jeune et volontaire qui, nous l'espérons, continuera à évoluer dans le même esprit. Les matches recommenceront dès le **22 janvier** et le but est de continuer dans le même contexte avec une bonne ambiance et des résultats afin de pouvoir accéder au niveau supérieur ou tout du moins conserver les acquis.

L'ÉQUIPE FÉMININE, sous la houlette de Patrice ANDRÉ, termine pour sa deuxième saison, première de sa poule et accède au niveau supérieur soit en **POULE EXCELLENCE** pour la phase de printemps. Félicitations à l'ensemble de l'équipe. Le club recrute des joueuses de plus de 16 ans.

Les ÉQUIPES JEUNES, bien encadrées par Bernard ANDRÉ, Serge SPOLITINI, Jean Philippe GIROUD et Louis TOTA se sont déplacées sur les différents plateaux du secteur et elles ont passé de bons moments tout en pratiquant le football.

Et n'oublions pas **L'ÉQUIPE VÉTÉRANS** qui pratique le football «détente» le **vendredi soir** mais qui est toujours là pour représenter le club dans le district.

Le Club remercie l'ensemble des personnes qui contribue au bon fonctionnement de l'association.



La galette des rois, un moment convivial, a également été appréciée par tous.

Renseignements ☎ 04-76-93-61-82 📞 06-84-48-20-71
e mail : aline.robert.blanc@free.fr

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Samedi 04 février 2012, vente de boudins, caillettes et fricassées au vestiaire du stade de la Tour à partir de 9 heures.

Passez vos commandes AU PLUS TÔT au 06-87-80-80-13 ou par mail fabien.fourel@sdis38.fr

Nous vous rappelons que les sapeurs pompiers recrutent. Renseignez vous auprès d'un pompier de votre entourage ou demandez à la mairie les coordonnées du chef d'unité.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

ATELIERS ADULTES

1^{er} trimestre 2012

Ils se tiennent salle Léonce Poulat à 20h30

Vendredi 27 janvier

Vendredi 3 février

Vendredi 10 février

Vendredi 16 Mars

Vendredi 30 Mars

BIJOUX

CARTES MENUS

HOME DÉCO

BIJOUX

HOME DÉCO



Les dates et projets peuvent être amenés à changer en fonction de la disponibilité de la salle et des demandes formulées par les adhérents.

LES COTISATIONS ANNUELLES

Adultes **12 €** pour les St Quentinnois

15 € pour les extérieurs

Le prix des ateliers sera précisé au fil de l'eau en fonction du matériel à fournir.

Renseignements et inscriptions

06-63-31-99-27 ou 06-15-06-92-72

Assoc-creactif@hotmail.fr

le Blog <http://assoc-creactif.over-blog.fr>

Le dernier trimestre s'est terminé avec des ateliers enfants, quatre matinées bien remplies (peinture, découpage, collage...) pour le plaisir de tous avec quelques anecdotes bien amusantes sur les parents.

Pendant les vacances de février, les ateliers enfants auront lieu la deuxième semaine, les inscriptions sont déjà ouvertes, consulter notre blog.



Atelier Noël pour enfants

Atelier Scrapbooking



SPORTS et LOISIRS

Contacts Annie DURAND ☎ 04-76-93-61-18 📧 f.santos-cottin@orange.fr

Les cours d'essai de boxe anglaise se sont bien déroulés, la dizaine de personnes jeunes et adultes n'a pas été découragée par l'échauffement !!!!!

Les cours ont donc démarré depuis le **17 janvier**.

😊 pour les adultes **le mardi de 19h30 à 20h45** salle de l'école maternelle et **le samedi de 11h à 12h30** salle Léonce Poulat au rez-de chaussée ;

😊 pour les enfants à partir de 7 ans, **le samedi de 10h à 11h** salle Léonce Poulat au rez-de-chaussée.



LA CHORALE «À TRAVERS CHANTS» A CHANTÉ NOËL

Pour la troisième année la chorale a donné son traditionnel concert de Noël en l'Église de St Quentin, accompagnée par les petits écoliers de l'école élémentaire de notre village, toujours sous la direction de son chef de chœur Sylvain OBANDO.

En première partie, la chorale a ravi le public avec quelques chants de variétés connus de tous et quelques airs africains.

Durant l'entracte, Sylvain a montré ses talents de musicien. En deuxième partie, les enfants ont rejoint les choristes pour interpréter deux chants de leur répertoire scolaire accompagnés par Florent BALTARO à l'accordéon. Pour terminer, tous ont interprété les chants de tradition de Noël à travers les frontières.



Au final, devant un public nombreux et enthousiaste, petits et grands et même tous petits ont repris en chœur le traditionnel «petit papa Noël», moment d'émotion et de joie avec la présence de Morgan, bébé d'un mois et demi (mascotte de la chorale), dans les bras de Delphine, sa maman, devant une assistance fondant sous leur charme.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

CLUB BEAUREGARD



Comme il est de tradition chaque année, courant décembre, le club a organisé son repas dans la salle des fêtes parée aux couleurs de Noël. La jolie décoration des tables était l'œuvre des membres du bureau donnant ainsi un bel air de fête à cette journée.

L'animation musicale, pendant et après le repas était assurée par Sylvain, le jeune chef de chœur de la chorale «À travers chants». L'ami Pierrot accompagné par la joyeuse bande du club a interprété quelques chants populaires invitant les membres à pousser «la chansonnette».

le 20 Novembre 2011 le Club a organisé son exposition vente. Il y en avait pour tous les goûts : le stand osier très achalandé en paniers de toutes formes, des doudous, de jolis coussins, des jouets en bois, de belles écharpes en laine, des pulls, des napperons au crochet, du patchwork, des cartes de vœux, des décorations de Noël, etc...le tout confectionné durant l'année. Les gourmands n'ont pas été oubliés, avec les confitures, liqueurs, noix et autres gâteaux. Une grande loterie richement dotée d'un GPS en premier lot gagné par Madame REY GIRAUD (Présidente du Club du Grésivaudan de TULLINS) et les enveloppes surprises ont fait d'heureux gagnants.



Toujours au mois de novembre le Club a invité, les «nounous» et leurs petits «bambins» du relais des assistances maternelles. Tout ce petit monde avait pris place sur les tapis pour jouer, chanter, écouter de jolies petites histoires et échanger des gestes pleins de tendresse. Une belle matinée riche en partages et échanges, ensoleillée par les rires des enfants.

DIMANCHE 4 MARS Salle Léonce Poulat à 15h30

La Cie LES AMIZ'ENSCENE de FONTAINE dans LE DIABLE BREDOUILLE

Pièce de Martine DELERM

Buffet - Buvette - Tarifs : Adultes 6 € - Enfants jusqu'à 12 ans 3 €

LA RÉTROSPECTIVE de 2011 montre la diversité des manifestations avec

- ☆ le 7 avril le repas cabri,
- ☆ au mois de mai le repas des fêtes des mères et pères,
- ☆ à la fin juillet participation des vanniers à la fête de Montaud,
- ☆ le 24 septembre le premier loto,
- ☆ le 8 novembre la rencontre avec les nounous et leurs bambins,
- ☆ le 20 novembre la vente exposition,
- ☆ le 30 novembre le festival «MONTAGNES et AVENTURES» à Autrans avec 17 participants,
- ☆ le 14 décembre repas de Noël
- ☆ les échanges mensuels avec la Médiathèque très appréciés.

CONTACTS

☎ 04-76-93-61-38 et ☎ 06-31-65-33-96
email jacques.perrin.8@cegetel.net et nicole.giry@orange.fr

RAPPEL des ACTIVITÉS du CLUB BEAUREGARD

😊 **LUNDI** : marche - 😊 **MARDI** : vannerie au local stade de la Tour à partir de 14 Heures - 😊 **JEUDI** patchwork au local du stade de la Tour à partir de 14 Heures - 😊 **Très prochainement** initiation à l'informatique – Mise en place de l'activité début février. La date sera communiquée par voie de presse - 😊 **Tous les premiers MERCREDIS** du mois rencontre des adhérents à partir de 14 h – Salle des fêtes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

LA GAULE DE LA TOUR

L'assemblée générale aura lieu le **dimanche 26 février à 9h30** salle Léonce Poulat.

Samedi 3 mars, traditionnel safari truites, comme à l'accoutumée avant l'ouverture de la pêche ;

Jeudi 8 et vendredi 9 mars de 17h à 19h, vente des cartes annuelles au CAFÉ du MARTINET où une permanence sera assurée pour la délivrance des permis ;

Samedi 26 et dimanche 27 mai, safari de Pentecôte avec un lâcher de 250 kg de truites dont 50 kg de grosses.

Possibilité de repas le samedi midi à l'étang des Oves de Renaudière sur réservation.

L'association de pêche rappelle à tout pêcheur désireux de pratiquer son sport favori à l'étang communal, qu'il doit être muni de la carte **La Gaule de la Tour** ou d'une carte journalière en vente au CAFÉ du MARTINET ou auprès d'un membre du bureau.

Nous incitons nos amis pêcheurs et tous ceux qui profitent du site de pêche à respecter l'environnement et le règlement. Ne laissons pas derrière nous nos bouteilles vides, nos boîtes d'amorce, nos déchets de casse-croûte etc...

CONTACTS Tél. 04.76.93.61.28 email : eric.chorot@orange.fr

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION SPIA

CONTACTS Tél. 04-76-93-67-39 email spiapatrimoinestquentin@hotmail.fr

Après avoir beaucoup travaillé cet été à la réouverture du chemin des boeufs, qui se révèle un superbe circuit pédestre permettant de rejoindre Montaud par un autre côté et qui a été répertorié et marqué par le Parc Naturel Régional du Vercors, l'équipe SPIA oriente son activité d'hiver et de printemps vers deux cibles :

○ sécuriser un passage du chemin des bœufs au site de la terre réfractaire comprendre le fonctionnement de ce dernier et le mettre en valeur ;

○ se documenter et mettre en valeur l'aspect patrimoine industriel sur le site, bien connu sous le nom des Tuileries Rossi (nous savons que ces tuileries ont été reprises par Monsieur ROSSI en 1878 et qu'elles ont fonctionné jusque vers 1906), dans le cadre de l'étude pour la valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Gouret. Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre pour cette aventure passionnante.



LE SOU DES ÉCOLES - L'ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011 QUOI DE NEUF AU SOU DES ÉCOLES ?



L'année a débuté avec la bourse aux livres d'occasion qui a permis de récolter 260 €.

Puis le marché de Noël a suivi, avec la visite du très attendu **Père-Noël** qui a ravi petits et grands. Le bénéfice de cette manifestation a été de 1 400 €.

Le jour de l'Épiphanie, une vente de galettes a également été proposée à la sortie de l'école.



LES MANIFESTATIONS A VENIR

La vente de brioches se fera par bons de commande (dans les cahiers scolaires et chez les commerçants). Elles seront remises le **jeudi 9 février**.

Samedi 17 mars : le carnaval ;

Samedi 28 avril : le marché aux fleurs (fournisseur : Isère Plantes) ;

Samedi 23 juin : la fête des écoles (reportée au 30 juin en cas de pluie) ;

Samedi 14 juillet : tenue de la buvette aux feux d'artifice.

Tous les bénéfices permettent aux élèves des deux écoles de faire des sorties organisées par les enseignants et d'assister à plusieurs spectacles. Cette année le sou attribue 30 € par élève ce qui correspond à une somme totale d'environ 6 000 € grâce aux différentes manifestations et aux subventions versées par la commune et la société Lely.

CONTACTS - Tél : 04-76-65-40-10

email soudesecoles.saintquentinsurisere@hotmail.fr

Consulter le site

<http://soudesecoles.saintquentinsurisere.kaezo.com>

ANIMATHÈQUE

Contacts ☎ 04-76-93-65-58 email : joelle.rinino@orange.fr



L'AUTOMNE à la médiathèque a été placé sous le signe de la vigne et du vin, avec une exposition sur la vigne à St-Quentin. Nous remercions les personnes qui nous ont aimablement confié leurs objets et outils, et en particulier Monsieur CHOROT qui nous a fait vivre une année du travail de sa vigne.

La saison s'est clôturée par une chaleureuse soirée œnologique. Une trentaine de personnes est venue et a pu approcher l'art de la dégustation d'excellents crus et cépages.

Luc Laurens de «fou de vin» a exposé le plaisir de regarder la robe, de sentir le nez et de goûter la bouche du vin afin de pouvoir apprécier, juger, aimer, partager et... cracher pour pouvoir déguster encore ! Tout cela au rythme de lectures de poèmes et textes de différents auteurs, lus par les équipes «animathèque» et «médiathèque», celui de Colette fut particulièrement apprécié. Une belle soirée où les échanges ont été nombreux et chaleureux.

Décembre est traditionnellement dédié à Noël. La médiathèque s'est donc mise en harmonie, livres et ambiance de fête étaient au rendez-vous au dernier «CAFÉ FEUILLE-THÉ».

LE CADEAU DU PÈRE NOËL Duo contes & violon alto

Le 17 décembre, la conteuse Stella DUBOIS accompagnée d'un violoniste nous a invité à suivre Clara BISOUILLÉ au cœur du pays du père Noël. Que se passe-t-il lorsqu'une drôle de sorcière jette son dévolu sur le père Noël, au risque de perturber la grande distribution des cadeaux !!! Heureusement, lutins et rennes veillent au grain !

Un spectacle festif suivi d'un goûter qui ont enchanté enfants et parents.

Le **PRINTEMPS** sera placé sur le signe des «chemins». Où nous mèneront-ils ? vous le découvrirez bientôt.



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION du CLOCHER

LA MONDÉE suivie d'un agréable casse croûte

Quand la tradition est maintenue...Un peu plus d'une tonne de noix sèches a été mondée par plus de 200 mondeuses et mondeurs, rassemblés en ce dernier samedi de Novembre.

Monder consiste à casser les coquilles des noix pour en extraire les cerneaux. Ceux-ci, qui doivent être entiers pour être mieux négociés, sont ensuite vendus et la majeure partie du produit de cette vente est reversée à l'association «les nouvelles pousses». En 2011, un chèque de 1 800 € leur a été remis.



Les membres de l'association du clocher aidés par les bénévoles, entretiennent la noyeraie, mise gracieusement à leur disposition par Madame GONIN Paule. A l'automne, il faut préparer le terrain pour ramasser les noix dans les meilleures conditions. Suivent le secouage, le ramassage, le lavage, le triage, la mise en séchoir jusqu'au mois de Novembre, enfin le cassage à la main pour le grand soir. Un travail de longue haleine, bien récompensé par une agréable participation du public venu de St Quentin et des environs.

Après trois heures d'effort, un casse-croûte campagnard permet à chacun de se restaurer avant de terminer par le buffet de desserts maison, toujours appréciés.

Au cours de la soirée, la présidente de Nouvelles Pousses, Marie Laure MICHARD et Jean-Louis, son époux, nous ont expliqué comment ils viennent en aide aux enfants des familles les plus pauvres au Cambodge (scolarisation, suivi médical, soutien du développement local). Ils se déplacent personnellement, à leurs frais, pour veiller à la bonne utilisation des fonds.



ST QUENTIN MON VILLAGE ÉTAT CIVIL

Naissances 2012

4 janvier 2012 LISON,
fille de Jean-Marie MILITERNO et
de Estelle BUTTIN
(290 rue de l'eau vive)

10 janvier 2012 **TIMOTHÉ**
Fils de Pascal CRUZ MARTINEZ et
de Corinne GIBOURET
(168 rue du Moulin)

17 janvier 2012 ASLAN

17 janvier 2012 HALIL
Fils de Suleyman SAYAR et
Angèle COULET
83 rue des Sources

Mariage

29 décembre 2011

Jean-Yan FERRANDES et Aline SCHIPMAN

NOUVEAUX HABITANTS

Suleyman SAYARD (83 rue des sources)
Cyril et Valérie SCION (456 ch.des gorgeraux)
Christophe DEBOURBIAUX (48 rue Brune)
Christophe LOPES PINTO (33 ch. du calvaire)
M et Mme Frédéric VILLIOT (58 ch Gorgereaux)

Nécrologie

10 novembre 2011 Gilbert REY-GIRAUD
25 novembre 2011 Lucie PICARD
06 janvier 2012 Yvette REY-GIRAUD

VIDE GRENIER

DIMANCHE 1^{er} JUILLET

★ au centre du village organisé par l'association du Clocher

★ Buvette et participation de l'ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN

Réservez votre emplacement
au 04-76-93-31-61 ou 04-76-93-69-40
abatteurs@orange.fr

ENVIRONNEMENT

NETTOYAGE de PRINTEMPS

Samedi 24 mars à 8h30

Rendez vous salle Léonce Poulat
Merci aux volontaires qui seront
récompensés, après l'effort par un
convivial casse-croûte.

ST QUENTIN MON VILLAGE - INFOS DIVERSES

CALENDRIER DES TEMPS COLLECTIFS du RELAIS des ASSISTANTES MATERNELLES

Ces rencontres ont toutes lieu de 9h30 à 11h30, avec les enfants, les assistantes, les parents, et les grands parents

vendredi 3 février, LA RIVIÈRE, salle de réunion

mardi 7 février, VOUREY, salle foyer logement

jeudi 9 février, MONTAUD, salle des fêtes

vendredi 10 février, ST QUENTIN sur ISÈRE, salle de gym

mardi 28 février, TULLINS, salle piscine, invitée **Mme JEUNE**, podologue

vendredi 2 mars, LA RIVIÈRE, salle de réunion

mardi 6 mars, MONTAUD, salle des fêtes

vendredi 9 mars, ST QUENTIN sur ISÈRE, salle de gym

mardi 13 mars, VOUREY, salle foyer logement à 10 heures spectacle
chansons d'artistes musiciens

vendredi 16 mars, TULLINS, salle des fêtes, **histoires contées aux petits**

mardi 20 mars, ST QUENTIN sur ISÈRE, salle de gym, invitée **Mme JEUNE**, podologue

vendredi 23 mars, VOUREY, salle foyer logement

mardi 27 mars, TULLINS, salle piscine, invitée **Mme LEPOITTEVIN** (médecin PMI)

Les assistantes maternelles se retrouveront en dehors des dates du relais, à ST QUENTIN-sur-ISÈRE, **mardi 28 février** et **vendredi 6 mars** de 9h30 à 11h30

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Recensement obligatoire à effectuer au cours du mois de leurs 16 ans. Se présenter en mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

LES COMPTEURS D'EAU

Merci de prévenir le secrétariat de la mairie lors de votre départ de la commune pour le relevé de votre compteur. Pensez à préciser votre nouvelle adresse.

En outre, les administrés sont invités à vérifier régulièrement leur consommation afin de détecter les éventuelles fuites entraînant des surplus de facturations inutiles et toujours désagréables. Nous rappelons que ces débits incombent pour le 1/3 à l'administré et pour les 2/3 à la commune (traitement de l'eau, assainissement, etc.) ;

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître au secrétariat de la mairie avec votre livret de famille ou votre carte d'identité.

CONSULTATIONS P.M.I (Protection Maternelle Infantile)

Elles concernent les enfants de moins de six ans et ont lieu dans les locaux de l'école maternelle les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matins du mois, sur rendez vous pris au 04-76-36-62-06. Ce service est proposé par Le Conseil Général.

TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE

Je tiens à informer mes patients que Floranne NAUDE a cessé toute collaboration depuis fin 2010 avec mon cabinet de kinésithérapie situé à ST QUENTIN sur ISÈRE.

Elle est désormais remplacée par Maxime BOVE.

Je vous demande de bien vouloir le noter et vous remercie de votre confiance.

Carine SANOU LARUE
Kinésithérapeute

Mairie ☎ 04-76-93-60-08
mairie@saint-quentin-sur-isere.fr

horaires secrétariat

lundi 8h30-12h/14h-19h
mardi au jeudi 8h30-12h
vend. 8h30-12h/13h30-16h30

Site internet

www.saint-quentin-sur-isere.fr

Secrétariat CCVI

☎ 04-76-93-58-01

Tickets de cantine délivrés tous les matins scolaires à la cantine de 8h20 à 8h45 et le jeudi de 8h20 à 8h45 et de 16h20 à 18h30

Horaires déchèterie

Lundi 14h-18h
mercredi et samedi 8h-12h et 14h-18h

Pompiers ☎ 18 ou 112

Samu ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Médecin Dr Maurice Zilli

☎ 04-76-93-33-54

Kinésithérapeutes

M^{me} Carine Larue-Sanou

M. Maxime Bove

☎ 04-76-37-45-24

M^{me} Nadine Schena

☎ 04-76-06-11-66

Infirmières

M^{me} Christine Épailly

M^{me} Chauvet Majed

☎ 04-76-93-66-11

Chirurgien dentiste

M. J. Jacques COURRÈGES

☎ 04-76-07-34-89

Pharmacie

M^{me} Odile Turpin-Lepourry

☎ 04-76-93-68-08

École maternelle

«Les petites frimousses»

☎ 04-76-93-65-73

École Élémentaire

Louis Pergaud

☎ 04-76-93-60-51

Médiathèque

☎ 04-76-93-30-56

Horaires

Mercredi 9h - 12h/14h - 17h

Vendredi 16h - 19h

Samedi 9h - 12h /14h -16h

Taxi M. Finet

☎ 04-76-93-65-02

☎ 06-07-09-15-31

EDF (dépannages)

☎ 0810 333 338

ST-QUENTIN MON VILLAGE - Dépôt légal Juin 2006 - Directeur de la publication : Jean Pierre FAURE

Rédaction Commission Communication Georges Eminet, Joël Faidide, Cristina Giry, Nicole Giry, Isabelle Moyet, Jacques Perrin, Gaël Porrot, Miranda Suco, Aimée Batteux

Impression : Mairie de St-Quentin-sur-isère